

2023

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL



sur le prix et la qualité du service public
de prévention et gestion des déchets
ménagers et assimilés



Le territoire

La Communauté de communes de l'île de Ré assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des dix communes.

10

communes

17 503

habitants
principaux

22 985

logements

(soit 8 918 résidences principales
et 14 067 résidences secondaires)

5

déchèteries ●

(dont 2 ouvertes
aux professionnels :
Ars-en-Ré, Bois Plage-en-Ré) ●

201

Points d'Apports
Volontaires (PAV)
enterrés



1

centre de transfert au Bois-Plage-en-Ré ●

(plateforme de regroupement des déchets qui sert de lieu
de transit avant leur acheminement vers les filières adaptées)

Qui fait quoi ?

LA COLLECTE

Une compétence de la Communauté de communes de l'île de Ré, assurée par la société COVED dans le cadre du marché pluri-annuel regroupant la collecte en porte-à-porte (particuliers : ordures ménagères, emballages / pros : ordures ménagères, emballages, verre et carton + papiers des administrations), la collecte en Points d'Apports Volontaires (PAV) et la gestion des déchèteries et du centre de transfert.



LE TRAITEMENT

Une compétence transférée
au syndicat mixte Cyclad

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

LES BACS

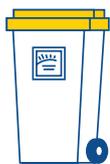
la Communauté de communes
commande la distribution et
la réparation à la société SULO

SULO®



2004

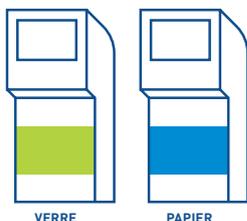
Mise en place d'un **parc de bacs à emballages recyclables** uniforme pour les 10 communes du territoire



(à ce jour **18 867 bacs**)

2006

Aménagement de **168 Points d'Apports Volontaires (PAV) enterrés**



2011

Mise en place d'un **système de contrôle d'accès** en déchèteries

2012

- Extension des consignes de tri des emballages
- Démarrage de l'opération de **distribution gratuite de composteurs** individuels



2015

Aménagement de **19 points d'apports volontaires** avec les flux ordures ménagères et emballages recyclables



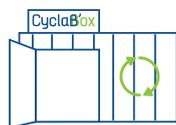
Mise en place d'un **parc de bacs à ordures ménagères** uniforme pour les 10 communes du territoire



(à ce jour **18 113 bacs**)

2021

Installation d'une **cyclabox** au Bois-Plage-en-Ré et Ars-en-Ré



2023

Inauguration des premiers **composteurs collectifs**

La collecte des déchets

LES PARTICULIERS



La collecte en **PORTE-À-PORTE (PAP)**



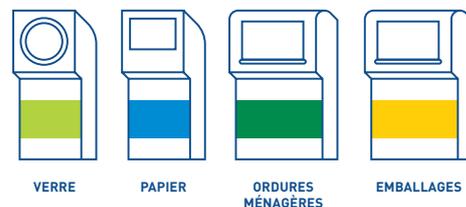
ORDURES MÉNAGÈRES

Saint-Martin-de-Ré intra-muros
1 fois/semaine de novembre à mars
2 fois/semaine d'avril à juin et de septembre à octobre
3 fois/semaine en juillet et août

Autres communes +
Saint-Martin-de-Ré extra-muros
1 semaine sur 2 de novembre à mars
1 fois/semaine d'avril à juin et de septembre à octobre
2 fois/semaine en juillet et août

EMBALLAGES

Toutes les communes
1 fois/semaine de septembre à juin
2 fois/semaine en juillet et août



La collecte en **Points d'Apports Volontaires (PAV)**

FOCUS SUR

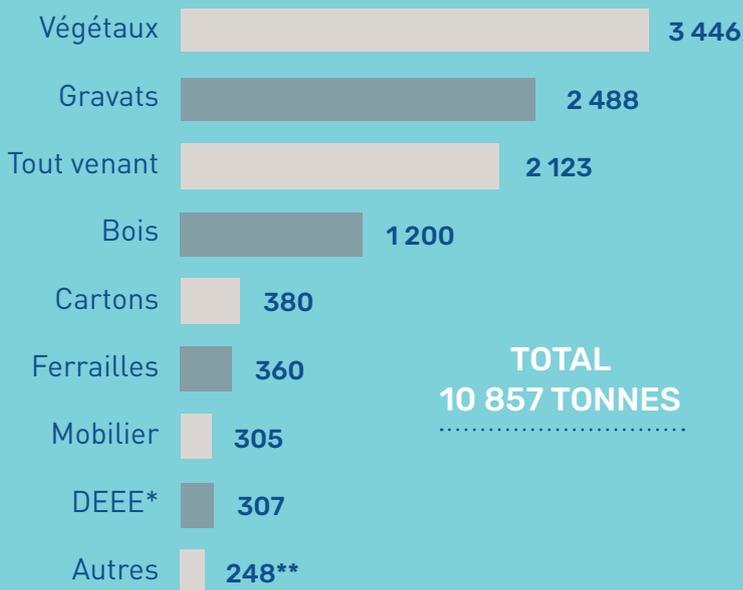
DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES

Depuis 2011, un contrôle d'accès à l'aide de cartes a été mis en place y compris pour les professionnels qui ont accès à 2 des 5 déchèteries (Ars-en-Ré et Bois-Plage-en-Ré). En moyenne, un usager se rend **6 fois** à la déchèterie dans l'année.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES



**TOTAL
10 857 TONNES**

* Déchet d'équipement électrique et électronique

** Textiles 79 t, DDS 91 t, batteries 9 t, piles 3 t, lampes 2 t, coquilles d'huîtres 12 t, huiles 9 t, palettes 4 t, pneus 8 t, extincteurs 1 t, Articles sport, bricolage, jardin : 30 t



Objectifs réglementaires

Le cadre réglementaire de la gestion des déchets a beaucoup évolué depuis 2010. Il regroupe des objectifs chiffrés issus de textes européens, nationaux et régionaux. Les graphiques ci-dessous visent à en mesurer l'atteinte ou non.

ÉVOLUTION DES TONNAGES VERRE GLOBAUX

Objectifs d'augmentation des tonnages collectés (par rapport à 2015) de :

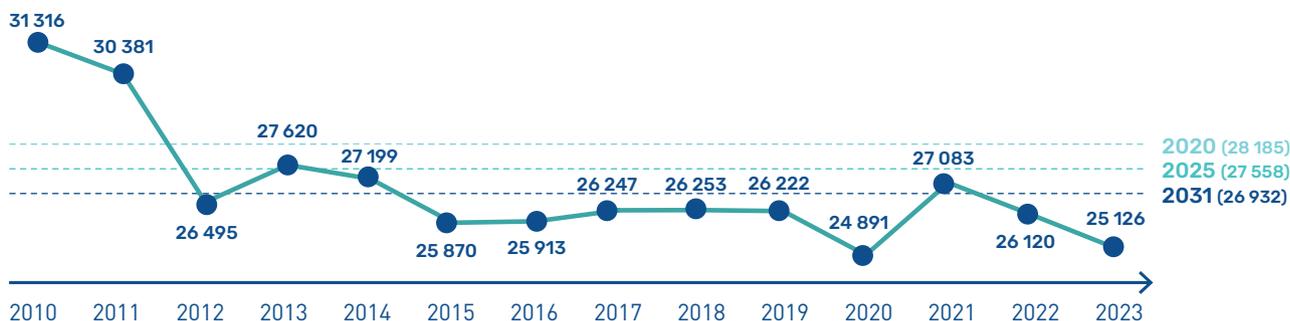
- + 10% en 2025 : objectif déjà atteint en 2021



TONNAGES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Objectifs de réduction des tonnages (par rapport à 2010) de :

- - 10% en 2020 : objectif atteint
- - 12% en 2025 : objectif qui sera atteint en suivant la tendance
- - 15% en 2031 : objectif qui peut être atteint en suivant la tendance



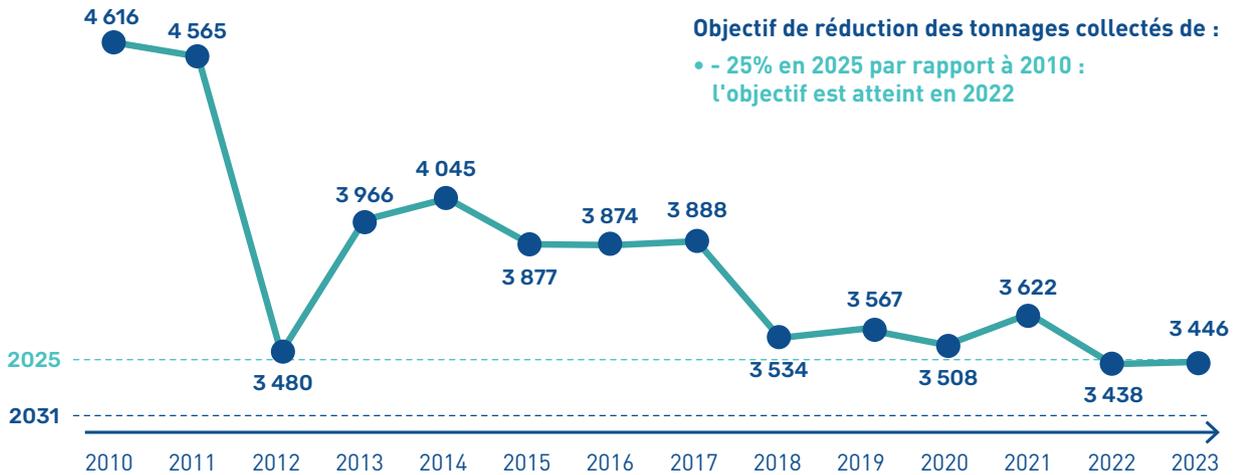
TONNAGES D'EMBALLAGE

Objectifs d'augmentation des tonnages collectés (par rapport à 2015) de :

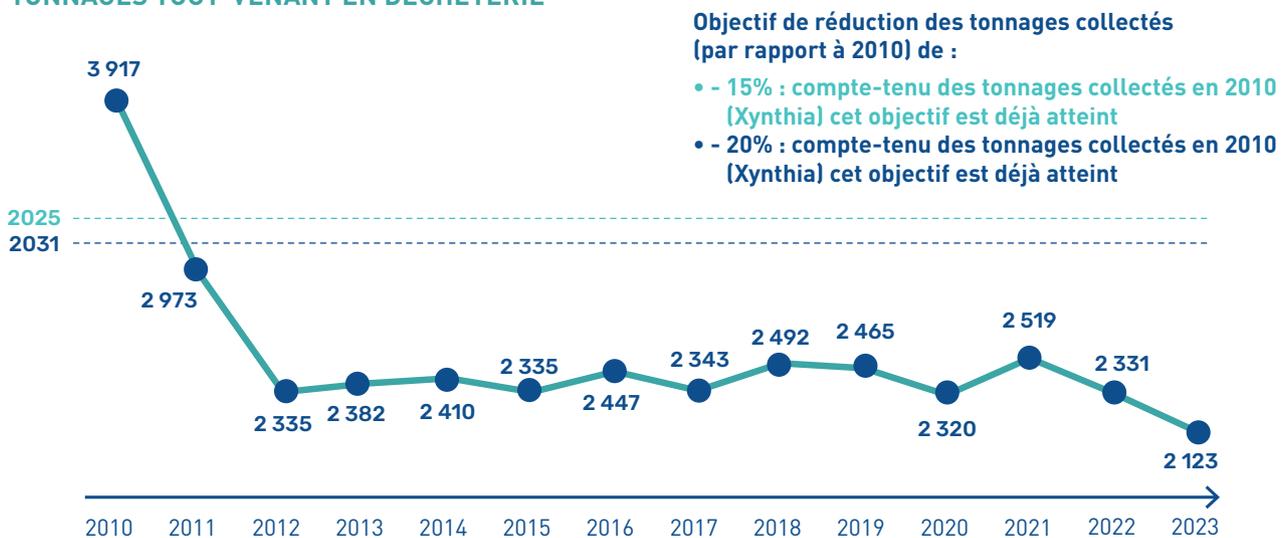
- + 10% en 2025 : objectif déjà atteint en 2018
- + 21% en 2031 : objectif déjà atteint en 2020



TONNAGES DE DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE



TONNAGES TOUT-VENANT EN DÉCHÈTERIE



Prévention et réduction à la source des déchets

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



CARACTÉRISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Dans un bac à ordures ménagères résiduelles :

- 1/3 de déchets recyclables (emballage, papier, verre) 3 051 t
- 1/3 de biodéchets 3 051 t
- 1/3 de déchets ultimes
- > 2/3 du contenu des bacs peuvent être encore triés et valorisés soit 6 102 t



Dans un bac à emballages recyclables :

- Emballages recyclables : 67,2% soit 1 202 t
- Erreurs de tri : 32,8% soit 586 t

Malheureusement, certains usagers mettent dans leur bac jaune toute sorte de choses qui ne sont pas des **EMBALLAGES** vides. Nous retrouvons ainsi des tuyaux d'arrosage, des jeux pour enfants, des textiles, des bouteilles en verre ou encore des bouteilles de soda à moitié pleines. Tous ces déchets ne seront pas recyclés puisque les machines du centre de tri ne sont conçues que pour recevoir des **EMBALLAGES** ménagers vides.

> En 2023, le taux de refus a augmenté passant de 27,55% à 32,84%

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), lors du conseil communautaire du 28 mars 2024. Principales actions engagées dès 2023 :



Mise à disposition gratuite de composteurs individuels

254 composteurs individuels distribués en 2023, soit plus de 33% des résidences principales équipées

21 animations scolaires
420 élèves sensibilisés

8 broyages de branchages avec mise à disposition au public du broyat en déchèterie

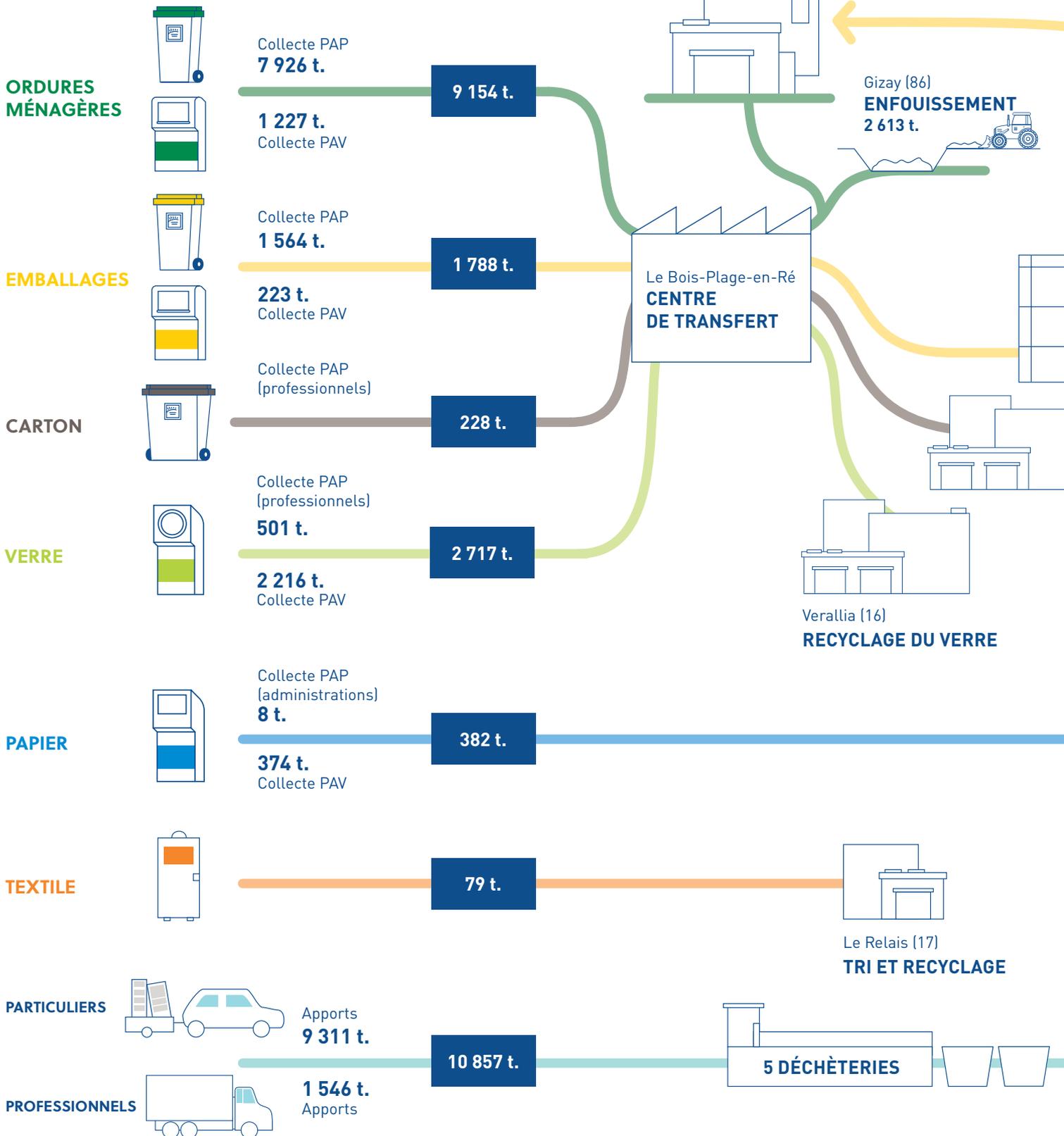
32 actions grand public
1 000 adultes sensibilisés

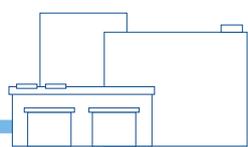
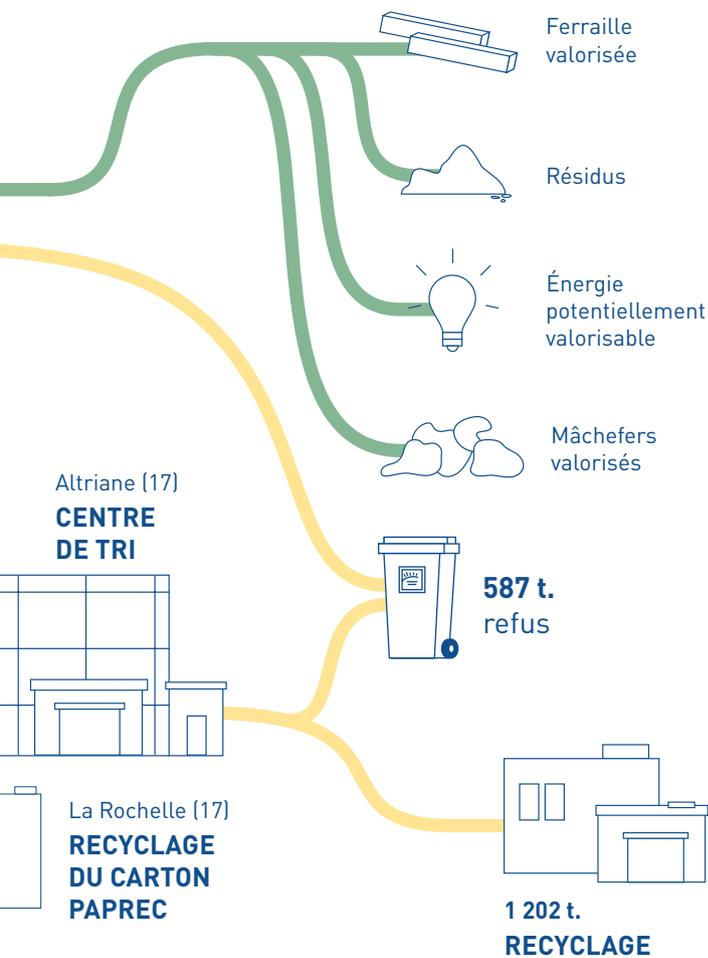
Projet "campeur trieur" renouvelé auprès de 47 campings

Ateliers "Do it yourself" ("faites-le par vous même")

2 composteurs collectifs installés = 100 usagers desservis

Le traitement des déchets





Huhtamaki (85) RECYCLAGE DU PAPIER



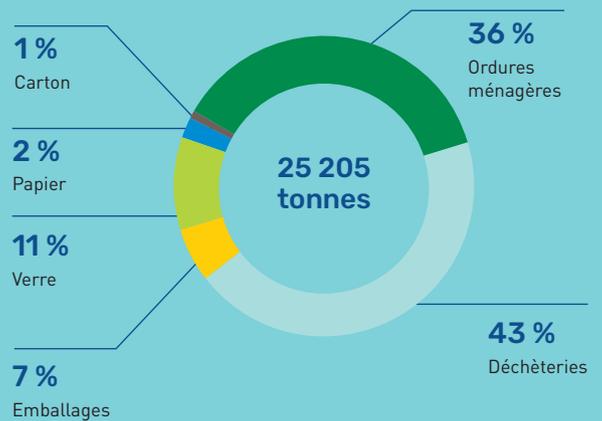
ENFOUISSEMENT TOUT VENANT
ISDND Gizay (86)
2 123 t.

- Végétaux
- Bois
- Gravats
- Cartons
- Ferrailles
- Mobilier
- DEEE
- Autres



TRAITEMENT ET VALORISATION MATIÈRE
8 734 t.

TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PAP/PAV ET DÉCHÈTERIES EN 2023



VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN POINT D'APPORTS VOLONTAIRES (données 2022)



VALORISATION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES

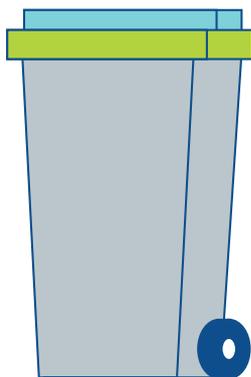


Objectif d'augmentation de la quantité de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière, notamment organique, pour obtenir :

- **55% en 2020** ; avec 46,5% en 2023 (10 319 t / 22 210 t), l'objectif fixé pour 2020 n'est pas atteint.
- **65% en 2025**

LE BILAN FINANCIER

Dépenses



TOTAL 8 941 094 €
 Dépenses d'investissement
1 296 363 €

Dépenses de fonctionnement
7 644 731 €

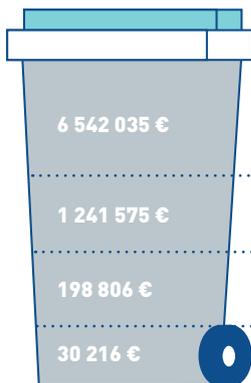
Dont :

3 836 175 € Marché COVED Collecte/Déchèteries/Centre de transfert
1 981 351 € Adhésion et traitement CYCLAD
570 324 € Marchés SULO bacs

Le montant de la cotisation annuelle CYCLAD pour le traitement des déchets collectés en PAP et PAV : 1 408 886 € pour 2023.

Montant du traitement des déchets issus des déchèteries : 572 465 € TTC pour 2023.

Recettes



TOTAL 9 772 190 €
 (hors recettes exceptionnelles : assurance)

Dont :

6 542 035 € Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

1 241 575 € Redevance spéciale (RS)

198 806 € Recettes issues des apports des professionnels en déchèteries

30 216 € Subventions

TEOM 2020
15,5 %

TEOM 2021
14,30 %

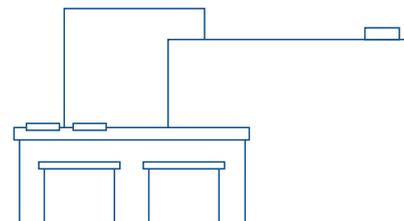
TEOM 2022
13,90 %

TEOM 2023
12,90 %



LES INVESTISSEMENTS A VENIR

- Reconstruction du centre de transfert **3 600 000 €**
- Entretien / renouvellement des PAV **750 000 €**
- Mise aux normes des déchèteries **600 000 €**
- Création d'une nouvelle déchèterie à proximité du centre de transfert en remplacement de celle du Bois-Plage-en-Ré à renaturer **2 800 000 €**
- Agrandissement de la déchèterie de Sainte-Marie-de-Ré **1 000 000 €**
- Tri à la source des biodéchets (à venir)



La valorisation des déchets

VALORISATION
(nombre d'objets fabriqués)

| | | | | |
|---|---|----------------------------------|---|---|
|  <p>PAPIER ET CARTON</p> | > | 610 TONNES | > | <p>2 518 263 boîtes à chaussures</p>  |
|  <p>VERRE</p> | > | 2 717 TONNES | > | <p>5 903 854 bouteilles de 75cl</p>  |
| <p>EMBALLAGES</p>  <p>POLYTÉRÉPH-TALATE D'ÉTHYLÈNE</p> | > | 1 787 TONNES hors cartons PAP | > | <p>88 920 couettes</p>  |
|  <p>POLYÉTHYLÈNE POLYPROPYLÈNE POLYSTYRÈNE</p> | > | 131 TONNES | > | <p>150 126 arrosoirs</p>  |
|  <p>SOUPLES PE</p> | > | 61 TONNES | > | <p>4 066 626 films de pack d'eau</p>  |
|  <p>ACIER</p> | > | 55 TONNES | > | <p>715 lave-vaisselles</p>  |
|  <p>BRIQUES ALIMENTAIRES</p> | > | 36 TONNES | > | <p>276 912 rouleaux de papier toilette</p>  |
|  <p>ALUMINIUM</p> | > | 44 TONNES | > | <p>12 892 cadres de vélos de course</p>  |

LES MOYENS HUMAINS

Le service public de prévention et gestion des déchets fait partie du Pôle environnement et développement durable sous l'autorité de la Directrice générale des services.

Le service "gestion des déchets" assure la gestion des contenants de collecte, des cartes d'accès en déchèterie, le suivi des différents prestataires et la relation aux usagers.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

3, rue du Père Ignace
17 410 Saint-Martin-de-Ré
05 46 09 00 97
www.cdciledere.fr

ORGANIGRAMME DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Directrice du Pôle environnement et développement durable

Responsable du service "gestion des déchets"

Technicien

Assistante administrative

Assistante technique

Ambassadrice de la prévention et du tri des déchets

Chargée de mission Prévention des déchets

